

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,  
DE L'OUTRE-MER,  
DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES  
ET DE L'IMMIGRATION

Établissement central  
de l'administration et du soutien  
de la gendarmerie nationale

**Décision n° 13674 du 8 mars 2011 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général de l'établissement central de l'administration et du soutien de la gendarmerie nationale – branche « administrative »**

NOR : IOCJ1102540S

Le directeur de l'établissement central de l'administration et du soutien de la gendarmerie nationale,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2009 portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'avancement des sous-officiers de gendarmerie de carrière ;

Vu la décision n° 1034406 du 1<sup>er</sup> décembre 2010 (NOR : IOCJ1029448S) ;

Vu la décision n° 75171 du 1<sup>er</sup> décembre 2010 (NOR : IOCJ1029418S),

Décide :

Article 1<sup>er</sup>

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1<sup>er</sup> avril 2011 :

Auger Philippe	Nigend : 110 109	Numéro de livret de solde : 5 190 427
----------------	------------------	---------------------------------------

Article 2

Le gendarme dont le nom suit est promu au grade de maréchal des logis-chef le 1<sup>er</sup> avril 2011 :

Nunez Maxime	Nigend : 229 884	Numéro de livret de solde : 8 085 016
--------------	------------------	---------------------------------------

Fait le 8 mars 2011.

*Le colonel,*  
*directeur de l'établissement central de l'administration*  
*et du soutien de la gendarmerie nationale,*  
F. RONDOT